



Rennes, le 28 avril 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Rostrenen Comité de suivi du 27 avril 2015

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition.

Cet objectif prioritaire, inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*, s'est traduit par l'inscription, dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, de près de **237 M€ de crédits** pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne¹. Cela représente un effort financier sans précédent.

Pour faire le point sur l'avancement de cette ambition dans le secteur de Rostrenen, Pierre Lambert, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional à la mobilité et aux transports, ont réuni, lundi 27 avril 2015 à Rostrenen, le comité de suivi des études de ce projet.

La fin des études préalables du projet

Le projet d'aménagement au niveau de Rostrenen se situe entre Loméven, à l'ouest, et Plouguernevel, à l'est (16 km). Ce tronçon, qui reliera la déviation sud de Carhaix et la déviation de Gouarec, s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 61 M€ de crédits au nouveau CPER 2015-2020 et prise en charge à 50 % par l'Etat et à 50 % par la Région.

Les membres du comité de pilotage ont pris acte de la finalisation de l'étude d'impact, qui permet de définir l'ensemble des mesures d'insertion du projet, pour réduire ou compenser les impacts de l'aménagement routier.

Ils ont également pris connaissance de l'avis rendu par l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), instance chargée de se prononcer sur la qualité de l'étude d'impact de ce type de grand projet. Ils ont pris note de la manière dont l'État, en tant que maître d'ouvrage, a pris en compte les remarques du CGEDD.

Une enquête publique à venir

Les membres du comité de pilotage ont pris acte de la tenue, dans les communes concernées, de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, du 26 mai au 6 juillet 2015.

La poursuite du projet pour un démarrage du chantier au plus tard fin 2018

Afin de poursuivre le projet dans des conditions optimales, les membres du comité de pilotage ont été informés de la réflexion engagée quant à la mise en place d'un aménagement foncier agricole et forestier, pour prendre en compte les impacts du projet sur l'activité agricole.

¹ Sur ce secteur, la prise en compte d'enjeux multiples ne permettra pas un engagement des travaux à horizon 2020.

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

La Commission départementale d'aménagement foncier du 12 février 2015, réunie par le Conseil Départemental du Finistère, s'est prononcée favorablement pour la création d'une commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les communes de Rostrenen, Glomel et Kergrist-Moëlou. Cette CIAF se prononcera, après l'été, sur l'opportunité de mener ou non un tel aménagement foncier.

Parallèlement, la DREAL a anticipé les études de détail du projet et les poursuivra à l'issue de l'enquête publique en en prenant en compte les résultats. L'objectif est de parvenir à un **démarrage des travaux pour l'automne 2018**, et éventuellement plus tôt sur la section la plus à l'est, dite « déviation de Plouguernevel ».

Contacts presse :

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57